

## Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 21 mars 2023

Lors de sa réunion du 21 mars 2023, le CoDERST a examiné le dossier suivant :

- Demande de régularisation de la situation administrative de la SAS SERVVAL située à SAINTE-EANNE ;

**Avis du CoDERST : favorable**

- Demande d'autorisation environnementale de la SPL UniTri concernant un projet de centre de tri de déchets issus de la collecte sélective, à Loublande (commune associée de Mauléon – 79) et La Tessoualle (49) ;

**Avis du CoDERST : favorable**

À la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral de la préfète des Deux-Sèvres pour le premier dossier et par arrêté inter-préfectoral de la préfète des Deux-Sèvres et du préfet du Maine-et-Loire pour le second dossier.